

Août 2009

Québec, le 31 août 2009

Monsieur Claude Harvey
Directeur général
Cégep de La Pocatière
140, 4^e Avenue
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0

Objet : Suivi de l'évaluation du programme *Sciences de la nature*

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 31 août 2009, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné les suites que le Collège a apportées aux recommandations formulées lors de l'évaluation du programme *Sciences de la nature*. Dans son rapport, la Commission avait formulé deux recommandations. La première portait sur la conformité des plans d'études à la PIEA du Collège et au Règlement sur le régime des études collégiales. La seconde portait sur les stratégies d'évaluation à revoir en conformité avec la PIEA et, au besoin, de réviser celle-ci afin que la pondération de l'évaluation finale permette de mesurer adéquatement l'atteinte des objectifs et standards des cours.

Par rapport à la première recommandation, la Direction des études a entrepris deux actions. D'abord, elle a mené son étude de l'évolution de la conformité des plans d'études du programme *Sciences de la nature* à la PIEA et au RREC afin de démontrer que ceux-ci ont été ajustés en ce sens et elle constate en particulier une meilleure intégration du devis ministériel dans les plans d'études. Ensuite, la Direction des études a révisé la grille d'analyse des plans d'études pour prendre en compte les exigences du RREC, de la PIEA, des règles départementales et de la politique de la langue française; elle a été expérimentée à l'hiver 2009 par les départements du programme *Sciences de la nature*. La Commission estime que ces travaux sont pertinents et que les plans d'études, sous l'angle des objectifs et standards du devis ministériel, présentent les qualités attendues. Des suites satisfaisantes à cette recommandation ont été données.

La deuxième recommandation concerne particulièrement trois articles de la PIEA qui précisent que l'épreuve finale de cours doit avoir un caractère synthèse, que sa

pondération doit être déterminante et que les pratiques d'évaluation doivent être comparables. La direction témoigne de diverses actions visant à ajuster les pratiques évaluatives de telle sorte qu'elles permettent de mesurer adéquatement l'atteinte des objectifs et standards des cours. La collaboration des professeurs pour répondre à la recommandation de la Commission est soulignée par l'analyse du Collège. Le Collège conclut qu'il y a encore des améliorations à apporter pour satisfaire à la recommandation, ce avec quoi la Commission est en d'accord. La Commission maintient donc sa recommandation relative aux stratégies d'évaluation. Le Collège doit poursuivre les chantiers entrepris et mettre en œuvre les actions envisagées afin de s'assurer de la conformité à la PIEA de ses stratégies d'évaluation. C'est au terme d'une première année d'application, l'année scolaire 2009-2010, que la Commission s'attend à recevoir les suites apportées et les résultats obtenus.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nicole Lafleur

c. c. M^{me} Marie-Claude Deschênes, directrice des études